

N° 2018.019	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
Objet : Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.	Département de la Haute Garonne
En exercice : 59 Présents : 48 Absents excusés : 1 Procurations : 10 Ayant pris part au vote : 58	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Date de la convocation : 20 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le 27 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, également convoqués, se sont réunis à Roquettes, salle des Jean Ferrat sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, ROUCHON, ZARDO, BENESSE, RUEDA, GERMA, RAYNAUD, DULON, PELISSIE, SIMEON, MARIN, CHOUARD, HERNANDEZ, SUAUD, ORESTE, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHE, GRANGE, SUTRA, RENAUX, BERTRAND, TRANIER, MAUREL, PACE, PASDELOUP, ESCAICH, SERRES, ESPINOSA, CARLIER, LECLERCQ, CADAUX-MARTY, CHATONNAY, HUBERT, PEREZ Michel, VIEU, DELSOL, COLL, GORCE, BERGIA, MORAN, GASQUET, MORERE, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, Pierre BERAIL représentant CAVASA, Michel SIMON représentant Robert CASSAGNE.

Était absent : Philippe LALANNE,

Pouvoirs :

Madame Elisabeth SERE ayant donné procuration à Monsieur Léo ZARDO
Monsieur Christophe DELAHAYE ayant donné procuration à Monsieur Gilbert RAYNAUD
Madame Colette PEREZ ayant donné procuration à Monsieur André MANDEMENT
Madame Christine KRIER ayant donné procuration à Madame Adda HERNANDEZ
Madame Marie-Christine MORINEAU ayant donné procuration à Monsieur Alain BERTRAND
Madame Danielle ESTEVE ayant donné procuration à Monsieur Daniel ESPINOSA
Madame Isabelle SEYTEL ayant donné procuration à Madame Catherine RENAUX
Monsieur Mario ISAÏA ayant donné procuration à Monsieur Alain DELSOL
Monsieur Jean-Pierre COMBRET ayant donné procuration à Monsieur Serge DEUILHE
Monsieur Christophe COUCHAUX ayant donné procuration à Madame Catherine CAMBEFORT

Monsieur Michel PEREZ a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : Michel PEREZ

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la Communauté de Communes Axe Sud et de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle ;

Vu les statuts et les délibérations définissant les intérêts communautaires annexés à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Accusé de réception en préfecture

031-200068641-20180327-CC2018Del019-DE

Reçu le 05/04/2018

Délibération du Conseil Communautaire n° 2018.019 (suite et fin).

Il est soumis à l'examen du Conseil Communautaire, le Budget primitif pour l'exercice 2018, équilibré en recettes et en dépenses :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	5 363 499,00 €	4 160 930,00 €
	Mouvements d'ordre	12 920 767,01 €	14 123 336,01 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		18 284 266,01 €	18 284 266,01 €
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	169 000,00 €	1 371 569,00 €
	Mouvements d'ordre	14 062 057,01 €	12 859 488,01 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		14 231 057,01 €	14 231 057,01 €

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le Budget Primitif 2018 ;

PRECISE que le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à la majorité (2 contre : M. Couchaux, M. Simon, 2 abstentions : Mme Cambefort, M. Palas).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le 31/04/2018
et de la publication le 31/04/2018



Le Président,


André MANDEMENT

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20180327-CC2018Del019-DE
Reçu le 05/04/2018